LISTE DES ORATEURS / LIST OF SPEAKERS

Lundi 25 juin 2001
Après-midi

Monday, 25 June 2001
Afternoon

Abolition de la peine de mort dans les Etats ayant le statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe (Doc. 9115)
Rapporteur de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme : Mme Renate Wohlwend (Liechtenstein, PPE/DC)
Abolition of the death penalty in Council of Europe observer states (Doc. 9115)
Rapporteur of the Committee on Legal Affairs and Human Rights: Mrs Renate Wohlwend (Liechtenstein, EPP/CD)

Orateurs/Speakers	Pays/Country	Groupe politique/ Political Group
Mr Eörsi (on behalf of the group/ au nom du groupe)	Hungary/Hongrie	LDR
Mr Carvalho (on behalf of the group/ au nom du groupe)	Portugal	UEL/GUE
Mr McNamara (on behalf of the group/au nom du groupe)	UK/RU	SOC
Mrs Hajiyeva (on behalf of the group/au nom du groupe)	Azerbaijan/Azerbaïdjan	EPP/PPE
Mr Landsbergis	Lithuania/Lituanie	EDG/GDE
Ms Mizuho Hukushima	House of Councillors (Japan)	Guest/Invité
M. Dreyfus-Schmidt	France	SOC
Mr Enright	Ireland/Irlande	EPP/CD / PPE/DC
Mr Stoisits	Austria/Autriche	SOC
Mr A. Huseynov	Azerbaijan/Azerbaïdjan	EDG/GDE
Mr Marty	Switzerland/Suisse	LDR
Mr Solé-Tura	Spain/Espagne	SOC
Mr Behrendt	Germany/Allemagne	SOC
Mr Shaklein	Russia/Russie	UEL/GUE
Mr Kalkan	Turkey/Turquie	EDG/GDE
Lord Judd	UK/RU	SOC
M. Vanoost	Belgium/Belgique	SOC
Mme Durrieu	France	SOC
Mr G. Aliyev	Azerbaijan/Azerbaïdjan	EDG/GDE
Mr Rodeghiero	Italy/Italie	LDR
Lord Clinton-Davis	UK/RU	SOC
Mr Miconovic	Federal Republic of Yougoslavia République fédérale de Yougoslavie	(Special Guest/Invité spécial)
M. Evangelisti	Italy/Italie	SOC
Mr Caccia	Canada	Observer/Observateur
Mr Makhachev	Russia/Russie	SOC
Mrs Jennings	Canada	Observer/Observateur
M. De Puig	Spain/Espagne	SOC

ÈEUU. Wolkswend fran ocasión del C. Europa.

Cultura de la venganza

- Fracaso ¡p-c de muerte.
- Const. rf.: abolición pena
- Los Nantuez muerte.
- Qué solución? Queremos ÈEUU como obsesión, pero no al precio de ~~cultura~~ aceptar la pena de muerte por C. ÈEUU. La conquista ¡para en toda Europa.

Pena de muerte en Europa: ¿dónde violencia?

23 años pese al Terrorismo ETA

Clasicismo en ÈEUU

Sólo negros, hispanos, minoría millonario.

Nosotros no somos un Estado, que tiene que negociar con países diversos: somos una gran organización para extender en Europa un espacio de derechos humanos.

Podemos retroceder? Podemos aceptar que uno de nuestros grandes pasos, la abolición p. muerte, ~~pierda~~ pierda su fuerza para contagiar en ÈEUU.

L'adhésion des Communautés européennes / de l'Union européenne[1]

4. L'Assemblée souligne que, face à un tel risque, l'adhésion de l'Union européenne à la Convention constitue une solution qui a reçu à maintes reprises le soutien non seulement de l'Assemblée elle-même, mais aussi du Parlement européen, de la Commission européenne et de la Cour européenne des Droits de l'Homme, alors que le Comité des Ministres ne s'est pas prononcé (paragraphe 3). Le but principal de la Recommandation est précisément que le Comité des Ministres prenne position en faveur de l'adhésion, en entreprenant sans délai les démarches nécessaires (paragraphe 7).

5. Le CDDH convient que, du point de vue juridique, l'adhésion des Communautés européennes / de l'Union européenne à la Convention est certainement l'un des meilleurs moyens d'éviter des contradictions entre les deux systèmes et qu'il existe d'autres arguments qui militent en faveur de l'adhésion. Il ajoute que cette adhésion pourrait être rendue possible d'un point de vue juridique, et cela en tenant dûment compte de l'autonomie de l'ordre juridique communautaire et sans porter atteinte à la substance du mécanisme de protection des droits de l'homme mis en place par la Convention.

6. Le CDDH fait toutefois remarquer que, outre l'adhésion, il existe d'autres moyens. Il note que la Charte elle-même, à son article 52, paragraphe 3, vise à éviter le conflit en disposant que "dans la mesure où la présente Charte contient des droits correspondant à des droits garantis par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, leur sens et leur portée sont les mêmes que ceux que leur confère ladite convention". La Déclaration politique susmentionnée, adoptée dans le cadre de la Conférence ministérielle qui a marqué le cinquantenaire de la Convention, n'a pas évoqué la question de l'adhésion en tant que telle, mais s'est référée d'une manière générale à la nécessité de trouver des moyens permettant d'éviter une situation de concurrence entre deux systèmes de protection des droits de l'homme en Europe.

7. Le CDDH considère donc que la question reste ouverte quant à l'opportunité de l'adhésion ou d'autres moyens. Il ajoute que la question de l'adhésion n'est pas liée exclusivement à la Charte de l'Union européenne ; il existe d'autres considérations à garder à l'esprit indépendamment de la Charte. Cette question étant de nature politique, il appartient en premier lieu aux Etats membres de l'Union européenne de décider s'ils souhaitent formuler une demande d'adhésion et en second lieu au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe d'y répondre. Toutefois, un examen préalable des différents aspects techniques et juridiques de cette question pourrait présenter un intérêt certain pour l'information des décideurs politiques.

1 Bien que l'Assemblée se réfère à l'adhésion de l'Union européenne, il convient de garder à l'esprit que, à ce stade et sans préjudice de tout développement ultérieur au sein de l'Union européenne, seules les Communautés européennes jouissent de personnalités juridiques et peuvent conclure des accords internationaux. Le CDDH préfère en conséquence se référer aux « Communautés européennes / Union européenne » dans ce contexte.

Les droits sociaux

8. Le CDDH partage avec l'Assemblée l'intérêt qui s'attache à ce que le Comité des Ministres soutienne le principe selon lequel les droits sociaux garantis par la Charte tel qu'adoptée par le Conseil européen doivent correspondre à ceux énoncés dans la Charte sociale européenne révisée (paragraphe 6).

* * *

9. En conclusion, le CDDH estime qu'il serait utile d'examiner les aspects techniques et juridiques concernant l'adhésion éventuelle des Communautés européennes / de l'Union européenne à la Convention. Il manifeste sa disponibilité pour effectuer un tel examen, si le Comité des Ministres le souhaite. Il note que les Délégués des Ministres examineront prochainement cette question précise.